

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-VICTOR MALESCOURS
Séance du 18 juin 2026 à 20h30

Date de la convocation : 12 juin 2026

Nombre de membres : afférents au Conseil Municipal : 15

- En exercice : 15
- Présents : 12
- Excusés : 3
- Absent : 0

L'an deux mille vingt-six le 18 juin à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-VICTOR MALESCOURS, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil de la Mairie, sous la présidence de Yves BOMPUIS, Maire.

Présents : Yves BOMPUIS, Maire – Elisabeth ROYON, Frédéric TEYSSIER, Béatrice BROCARD adjoints

Jacques FAVARON – Edith TORRES – Philippe SOUQUE – Thomas FERREOL – Katia CAREL – Nicolas MELLADO - Valérie RIBOUAT – Emilie PATOUILLARD

Excusés : Daniel BLACHON - Maryline BONELLO - Sébastien RIEU

Absent :

Frédéric TEYSSIER est désigné secrétaire de séance.

En préambule, Monsieur le Maire demande l'autorisation de modifier l'ordre du jour comme suit :

- Ajout du point concernant le projet de réaménagement des gîtes communaux.

Le Conseil Municipal décide d'accepter la modification de l'ordre du jour.

1. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 4 mai 2026

Monsieur le Maire présente le procès-verbal du Conseil Municipal du 4 mai 2026. Il fait lecture des délibérations prises.

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal du Conseil Municipal du 4 mai 2026.

2. Déclaration d'intention d'aliéner

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA) transmise par Maître Adeline MARTINON, 5 rue Mi-Carême, 42004 SAINT-ETIENNE portant sur la vente suivante :

- Propriétaire : Monsieur Bertrand PAILLEUX
- Acheteur : Madame Jeanne GLASIAN et Monsieur Bertrand FONTENAY
- Situation du bien : 1388 route de la Bruyère
- Nature du bien : Bâti sur terrain propre
- Montant : 345 000,00 €

Le Conseil Municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption sur le bâti désigné ci-dessus.

3. Aide financière au maintien de l'épicerie

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal, que lors de l'installation de l'épicerie tenue par Monsieur Emilien Moro, il avait été décidé l'octroi d'une subvention mensuelle de 200€ afin d'aider à l'installation de ce commerce. Cette subvention fait l'objet d'une réévaluation annuelle quant à son maintien suite à présentation des bilans de l'entreprise de Monsieur Emilien Moro.

A la lecture du bilan présenté pour l'année écoulée, par Monsieur Emilien Moro, Monsieur le Maire propose de reconduire la subvention à Monsieur Emilien Moro. Monsieur le Maire propose d'attribuer la subvention pour une durée de 18 mois afin de pouvoir aligner la date avec la période du bilan de l'épicerie

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, le maintien de la subvention à Monsieur Emilien Moro pour une période de 18 mois.

4. Demande de subvention de l'association Les P'tites Mains de St-Vic'

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal d'un courrier de l'association Les P'tites Mains de St-Vic' qui sollicite une subvention de 240,00 € afin de les aider financièrement dans l'organisation d'ateliers de couture à destination des enfants.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, le versement d'une subvention de 240,00 € à l'association Les P'tites Mains de St-Vic'.

5. Convention d'occupation de l'espace public

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un projet de convention d'occupation de l'espace public, qui pourrait être proposé à l'entreprise Kev'Auto située au 14 rue Louis Duplay. Ce projet consiste à la mise à disposition d'une partie du terrain communal situé sur le chemin du lagunage, afin de permettre à cette entreprise de garer des véhicules en sécurité et ainsi éviter le stationnement gênant actuel le long de la rue Louis Duplay. Les conditions de la convention seraient les suivantes :

- Durée de 1 an non renouvelable
- Maximum de 15 voitures (toutes déplaçables)
- Pas de pollution du sol : dans le cas contraire, les frais de dépollution seront à la charge du locataire
- Loyer de 240,00 € pour l'année, payable en une fois à la signature de la convention de mise à disposition
- Plus de voitures garées le long de la rue Louis Duplay, entravant la circulation
- Entretien du terrain à la charge du locataire
- Accès au terrain fermé mais restant accessible pour la Mairie

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à proposer la convention d'occupation de l'espace public à l'entreprise Kev'Auto.

6. Demande de subvention « Amendes de Police »

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune peut bénéficier d'une subvention au titre du produit des amendes de Police, et que ces subventions sont orientées sur des projets visant à l'amélioration de la sécurité routière. Cette demande est à déposer avant le 24 juillet 2026.

Monsieur le Maire précise que le programme voirie 2026 fait déjà l'objet d'une demande de subvention DETR.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de ne pas déposer de demande de subvention « Amendes de Police » pour 2026.

7. Plan local d'urbanisme intercommunale (PLUi)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération de juillet 2020, la commune s'était opposée à la création d'un plan local d'urbanisme intercommunal en lieu et place d'un plan local d'urbanisme communal. Monsieur le Maire rappelle également qu'il est important que la commune conserve ses prérogatives en termes d'urbanisme.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de ne pas s'inscrire dans une démarche de plan local d'urbanisme intercommunal.

8. Pacte de gouvernance de la Communauté de Communes Loire Semène

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le pacte de gouvernance adopté par la Communauté de Communes Loire Semène. Ce document présente les modalités de gouvernance au sein de l'intercommunalité.

Monsieur le Maire rappelle que la désignation récente des représentants des communes dans les différentes commissions intercommunales ainsi que dans les syndicats intercommunaux, n'a pas respecté les choix réalisés par le Conseil Municipal de Saint-Victor Malescours. Cette situation n'est pas cohérente avec les principes évoqués dans le pacte de gouvernance présenté, au niveau transparence et représentativité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de donner un avis défavorable au pacte de gouvernance intercommunal en raison de manquement à la cohérence communale.

9. Rapport d'activités 2025 de la Communauté de Communes Loire Semène

Monsieur le Maire précise que la Communauté de Communes Loire Semène réalise chaque année un rapport d'activité les différentes actions réalisées sur les compétences exercées. Ce rapport est accessible sur le site internet de Loire Semène.

Ce rapport n'a pas amené de questions de la part du Conseil Municipal.

10. Réaménagement des gîtes communaux

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'en 2025, un avant-projet sommaire avait été réalisé pour la transformation des 2 gîtes communaux en un gîte de groupe, suite à une déclaration du Président de la Communauté de Communes Loire Semène Monsieur Frédéric Girodet, d'une volonté d'aide à hauteur de 80% par la Communauté de Communes Loire Semène au profit de la Commune de Saint-Victor Malescours.

Madame Elisabeth Royon précise qu'une subvention de 60 000,00 € sur critères d'intérêt touristique avec réalisation d'économie énergétique était disponible, et que le bureau de la Communauté de Communes Loire Semène avait jugé le projet de gîte communal cohérent avec l'intérêt communautaire. Cette subvention complémentaire permettrait de laisser un reste à charge à hauteur de 25% par rapport à l'estimatif réalisé en 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention auprès de la Communauté de Communes Loire Semène et de lancer le projet de consultation des entreprises avec le cabinet d'architectes Eric Vocanson.

11. Divers

- Un recensement sera lancé en janvier – février 2027 sur la commune. A cette occasion, un référent communal coordonnateur devra être désigné. Il sera également nécessaire de recruter des agents recenseurs.
- Monsieur le Maire précise que 351 frelons ont été capturés suite à la distribution des pièges financés par la Communauté de Communes Loire Semène. Madame Elisabeth Royon précise que la Communauté de Communes Loire Semène envisage de prendre en charge la destruction des nids chez les particuliers.
- Monsieur le Maire donne lecture des 6 membres titulaires et 6 suppléants qui ont été désignés pour la Commission Communale des Impôts Directs (CCID).
- Madame Béatrice Brocard présente la démarche de la société MUTUALIA, qui pourra proposer aux habitants de la commune, une mutuelle en partenariat avec la Commune.

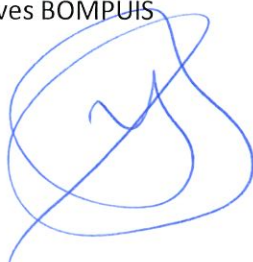
12. Comptes-rendus de réunions

- SICTOM par Madame Elisabeth Royon
- CMJ par Madame Béatrice Brocard

L'ordre du jour étant épuisé et aucune question n'étant soulevée, la séance est levée à 22h05.

Le Maire

Yves BOMPUIS



Secrétaire de séance

Frédéric TEYSSIER

